

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mousse de polyuréthane

DATE FDS : 27/04/2018



SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : MOUSSE DE POLYURÉTHANE

CATÉGORIE DE PRODUIT : TOUS LES PRODUITS EN MOUSSE DE POLYÉTHÈRE ET DE POLYESTER

FABRICANT : Q.E.P. Co., Inc.
ADRESSE : 1001 Broken Sound Parkway, NW
Boca Raton, FL 33487

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE : CHEMTREC 1-800-424-9300
AUTRES APPELS : 610-245-2800

FAMILLE CHIMIQUE : Mousse de polyuréthane

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH :

Dangers physiques : Aucun

Risques pour la santé :

Aucun

Dangers environnementaux : Aucun

Étiquetage SGH :

Symboles : Aucun requis

Mention d'avertissement : Aucun requis

Déclarations sur les dangers Aucun

Mises en garde

Prévention : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/une protection du visage. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.

Réponse : En cas d'exposition : appeler un CENTRE ANTIPOISON et/ou un médecin. En cas d'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'éteindre.

Stockage : Garder le contenant fermé de façon hermétique. Conserver dans un endroit sec. Stocker dans un endroit bien aéré.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mousse de polyuréthane

DATE FDS : 27/04/2018

Élimination : Éliminer le contenu/la bombe aérosol dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et réglementations en vigueur et aux caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

CLASSIFICATIONS DES DANGERS DE LA NFPA

SANTÉ : 0 INFLAMMABILITÉ : 1 RÉACTIVITÉ : 0 AUTRE : S.O.

CLASSIFICATIONS DES DANGERS DU HMIS

SANTÉ : 0 INFLAMMABILITÉ : 1 RÉACTIVITÉ : 0 PROTECTION : C

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Substance :

INGRÉDIENT

Mousse de polyuréthane

CAS N°

Propriétaire

% Pds

100

La mousse de polyuréthane Foamtec est un produit de réaction entièrement réticulé de polyhydroxypolyol, d'isocyanates, de catalyseurs, de tensioactifs, de colorants et d'eau. Des additifs supplémentaires peuvent être présents, selon le produit, tels que des agents ignifuges, germicides et antistatiques.

Ce produit est classé en tant qu'article non dangereux selon les critères établis dans la norme sur la communication des risques OSHA.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

YEUX : Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant 15 minutes.

PEAU : Pas nécessaires dans des conditions normales d'utilisation.

INGESTION : Pas nécessaires dans des conditions normales d'utilisation.

INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

SYMPTÔMES AIGUS ET RETARDÉS ATTENDUS : Aucun symptôme attendu dans des conditions normales d'utilisation.

PROTECTION INDIVIDUELLE DES SECOURISTES : Pas nécessaire.

NOTES AUX MÉDECINS : Traiter la victime en fonction des symptômes.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

MOYEN D'EXTINCTION :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mousse de polyuréthane

DATE FDS : 27/04/2018

APPROPRIÉ : Agent chimique sec, eau pulvérisée, dioxyde de carbone. **NON APPROPRIÉ** : Aucun connu.

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : Aucun connu.

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION : Si elle s'enflamme, la mousse agglomérée peut produire une propagation rapide des flammes, une chaleur intense, une épaisse fumée noire et des gaz toxiques. Le matériau peut fondre et devenir un liquide brûlant qui peut goutter et s'écouler.

La poussière de polyuréthane accumulée peut s'enflammer facilement et présente un risque d'incendie. De fortes concentrations de poussière dans l'air peuvent exploser si elles sont exposées à une flamme, une étincelle ou d'autres sources d'inflammation.

PROTECTION DES POMPIERS : Porter un appareil respiratoire autonome dans les espaces clos.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES : Tenir le personnel non autorisé à l'écart. Aérer les espaces clos avant d'y pénétrer. Voir la section 8 pour consulter l'équipement de protection individuelle. Ne pas toucher les contenants endommagés ni les matériaux renversés, à moins de porter des vêtements de protection appropriés.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Ne pas contaminer les sources d'eau ni les égouts. Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut être fait en toute sécurité.

MÉTHODES DE NETTOYAGE : Aucune réponse particulière n'est requise. Balayer ou passer l'aspirateur.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Ne pas fumer dans les zones de stockage de la mousse. Ne pas laisser les débris et les chutes de mousse s'accumuler. Maintenir les allées dégagées avec un accès adéquat à toutes les zones de stockage et aux sorties.

STOCKAGE : L'entreposage de piles, de feuilles, de rouleaux et d'articles fabriqués doit être effectué sous un système de gicleurs à fusibles avec un espace libre minimal de six (6) pieds entre les piles de mousse et les têtes des gicleurs. Ne pas stocker la mousse à proximité de sources d'inflammation telles que des éléments chauffants électriques ou à gaz exposés, des flammes nues et des lumières exposées.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

DIRECTIVES RELATIVES À L'EXPOSITION : mg/l mg/m³

PEL OSHA - TWA : Aucune mesure établie pour aucun des composants

PEL OSHA - STEL : Aucune mesure établie pour aucun des composants

PEL OSHA - Plafond : Aucune mesure établie pour aucun des composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mousse de polyuréthane

DATE FDS : 27/04/2018

TLV ACGIH - TWA : Aucune mesure établie pour aucun des composants

TLV ACGIH - STEL : Aucune mesure établie pour aucun des composants **TLV**

ACGIH - PLAFOND : Aucune mesure établie pour aucun des composants

MESURES D'INGÉNIERIE : Une ventilation mécanique générale est adéquate dans des conditions normales d'utilisation.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION RESPIRATOIRE : Si nécessaire, utiliser un respirateur approprié approuvé par le NIOSH en fonction du contaminant atmosphérique et de sa concentration.

PROTECTION DES YEUX : Recommandée en cas de présence de poussière.

PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS : Porter des vêtements de protection appropriés. Utiliser une protection adéquate des mains pendant les opérations de traitement à chaud. Utiliser des protections et/ou des gants de protection pour les opérations de découpe.

AUTRES VÊTEMENTS OU ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION : Une ventilation par aspiration locale est recommandée pour les procédures de traitement susceptibles de générer de la mousse, de la poussière et des produits de décomposition.

MESURES D'HYGIÈNE : Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipulé le produit. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains après une manipulation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Obtenir des instructions particulières avant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés en dehors du lieu de travail.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE :

État physique : Structure solide cellulaire uniforme

Couleur : Les couleurs varient

ODEUR : légère odeur

caractéristique **pH TEL QUE**

FOURNI : Sans objet

POINT D'ÉBULLITION : Sans
objet °F : (°C)

POINT DE FUSION : Sans objet
°F : (°C)

POINT DE GEL : Sans objet °F : (°C)

POINT D'ÉCLAIR : Sans objet

MÉTHODE UTILISÉE : Sans objet

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mousse de polyuréthane

DATE FDS : 27/04/2018

POINT D'ALLUMAGE : 600 – 650 °F

POINT DE DÉGRADATION THERMIQUE : 365 – 400 °F

LIMITES D'INFLAMMATION DANS L'AIR, SUPÉRIEURES : Sans objet
(% EN VOLUME) INFÉRIEURES : Sans objet

PRESSION DE VAPEUR (mmHg) : Sans objet
À °F : (°C)

DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1) : Sans objet
À °F : (°C)

GRAVITÉ SPÉCIFIQUE (H2O = 1) : Sans objet
À °F : (°C)

MASSE VOLUMIQUE : 0.5 – 40 lb/pi³

TAUX D'ÉVAPORATION : Sans objet
BASE (ACÉTATE DE BUTYLE = 1)

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Sans objet

COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) : Sans objet

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Stable dans des conditions normales

POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES : Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

CONDITIONS À ÉVITER (STABILITÉ) : Température élevée, flammes nues; les oxydants puissants peuvent provoquer une décoloration de la mousse.

INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIEL À ÉVITER) : Les acides et bases oxydants forts dégraderont le produit
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Oxydes de carbone et d'azote, isocyanate libre, acétaldéhyde, acrylonitrile, fragments de polymère et cyanure d'hydrogène. Les mousses ignifuges peuvent générer des émissions de chlorure d'hydrogène, de bromure d'hydrogène ou d'acide phosphorique selon l'additif ignifuge.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË : Aucune donnée disponible

VOIES D'EXPOSITION : Inhalation, contact avec les yeux

RISQUES POUR LA SANTÉ : **Inhalation** : Poussière de mousse – Les poussières grossières peuvent provoquer une irritation mécanique des voies respiratoires supérieures lorsque les concentrations sont supérieures à la limite d'exposition professionnelle applicable. La poussière en suspension dans l'air est

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mousse de polyuréthane

DATE FDS : 27/04/2018

considérée comme une poussière nuisible. Vapeurs – Des vapeurs irritantes (produits de décomposition) peuvent être produites si le produit est exposé à des températures supérieures à 350 °F. Si elle s'enflamme, la mousse peut se décomposer et émettre des gaz toxiques et des irritants respiratoires. **Yeux** : Poussière de mousse – La poussière grossière peut provoquer une irritation mécanique des yeux. En cas d'exposition, éviter de se frotter les yeux. Vapeurs – Des vapeurs irritantes (produits de décomposition) peuvent se produire si le produit est exposé à des températures supérieures à 350 °F.

CORROSION/IRRITATION CUTANÉE : Aucune donnée disponible

SÉVÈRES LÉSIONS DES YEUX/IRRITATION DES YEUX : Aucune donnée disponible

SENSIBILISATION :

Voies respiratoires : Pas un sensibilisant

Peau : Pas un sensibilisant

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES : Aucun composant mutagène identifié

CANCÉROGÉNÉCITÉ

OSHA : Non

ACGIH : Non

NTP : Non

CIRC : Non

AUTRE : Aucune connue

TOXIQUE POUR LA REPRODUCTION : Aucun composant toxique pour la reproduction

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) :

Exposition unique : Aucun

Exposition répétée : Aucun

TOXICITÉ PAR ASPIRATION : Non classé

EFFETS CHRONIQUES : Aucune connue

AUTRES INFORMATIONS : Aucun

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ POUR L'ENVIRONNEMENT : Aucune donnée disponible

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ : Aucune donnée disponible

BIOACCUMULATION : Aucune donnée disponible

MOBILITÉ : Aucune donnée disponible

AUTRES EFFETS DANGEREUX : Aucun

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mousse de polyuréthane

DATE FDS : 27/04/2018

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Le rejet, le traitement ou l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, étatiques ou locales.

EMBALLAGE CONTAMINÉ : Étant donné que les contenants vidés retiennent des résidus de produit, suivre les avertissements figurant sur l'étiquette même après avoir vidé le contenant.

CLASSE DE DANGER RCRA : S.O.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**NOM D'EXPÉDITION APPROPRIÉ POUR LE
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DES ÉTATS-
UNIS** : Non régulé **CLASSE DE DANGER** :
NUMÉRO D'IDENTIFICATION :
GROUPE D'EMBALLAGES :
DÉCLARATION SUR L'ÉTIQUETTE :

**NOM D'EXPÉDITION APPROPRIÉ POUR LE
TRANSPORT MARITIME (IMDG)** : Non
régulé **CLASSE DE DANGER** :
NUMÉRO D'IDENTIFICATION :
GROUPE D'EMBALLAGES :
DÉCLARATIONS SUR L'ÉTIQUETTE :

TRANSPORT AÉRIEN (IATA)
NOM OFFICIEL D'EXPÉDITION : Non régulé
CLASSE DE DANGER :
NUMÉRO D'IDENTIFICATION :
GROUPE D'EMBALLAGES :
DÉCLARATIONS SUR L'ÉTIQUETTE :

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

NOM FÉDÉRALES DES ÉTATS-UNIS
TSCA (TOXIC SUBSTANCE CONTROL ACT) : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés de l'inscription dans l'inventaire du TSCA.

CERCLA (COMPREHENSIVE RESPONSE COMPENSATION, AND LIABILITY ACT) : Aucun

LOI SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT (SARA) TITLE III : Aucun

311/312 - CATÉGORIES DE RISQUE : S.O.

313 - INGRÉDIENTS À DÉCLARER : Aucun

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

1. NE PAS EXPOSER LA MOUSSE DE POLYURÉTHANE À DES FLAMMES NUES OU À D'AUTRES SOURCES D'INFLAMMATION DIRECTES OU INDIRECTES À HAUTE TEMPÉRATURE.

La mousse de polyuréthane et le gel d'hydrocarbure brûlent s'ils sont exposés à une source de chaleur suffisante. La température d'inflammation du matériau varie en fonction de la formulation chimique du produit, mais toutes les mousses de polyuréthane et les gels d'hydrocarbures sont combustibles et présentent un risque d'incendie. Une fois enflammés, ces matériaux peuvent se dégrader et fondre pour former un liquide combustible, ce qui peut aggraver le risque d'incendie.

2. DES TERMES TELS QUE « IGNIFUGE », « À COMBUSTION LENTE », « RÉSISTANT AU FEU » ET « CLASSÉ PAR UNDERWRITERS LABORATORIES » DÉCRIVENT CERTAINES PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ ET NE DOIVENT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME INDIQUANT LA SÉCURITÉ CONTRE LES INCENDIES DANS TOUTES LES CONDITIONS.

De plus, les essais d'incendie à petite échelle ne sont pas destinés à refléter les dangers présentés par ces matériaux ou tout autre matériau dans des conditions d'incendie réelles.

3. LA FUMÉE PROVENANT DE LA MOUSSE QUI BRÛLE EST IRRITANTE POUR LES YEUX ET LES VOIES RESPIRATOIRES. LA FUMÉE INHALÉE PROVENANT D'UN PRODUIT QUI BRÛLE RAPIDEMENT OU LENTEMENT PEUT ÊTRE TOXIQUE.

Les produits de décomposition thermique des mousses de polyuréthane et des gels d'hydrocarbures peuvent être toxiques et présenter un risque pour les humains qui y sont exposés. Ceci est vrai pour toutes les matières organiques. Risques d'incendie communs à tous les incendies, à des degrés divers : chaleur, monoxyde de carbone, autres substances toxiques, appauvrissement en oxygène et fumée. Lors d'incendies impliquant ces matériaux, une chaleur intense et de grandes quantités de fumée dense et de gaz potentiellement toxiques peuvent rapidement être générées.

4. L'ÉQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES STANDARD GÉNÉRALEMENT EMPLOYÉ PAR LES POMPIERS AUTORISÉS EST OBLIGATOIRE.

Le personnel impliqué dans la lutte contre les incendies doit porter un appareil respiratoire autonome et être conscient de l'exposition à la fumée et aux gaz toxiques et potentiellement mortels.

AUTRES INFORMATIONS : On ne peut pas s'attendre à ce qu'une FDS telle que celle-ci couvre toutes les situations individuelles possibles. L'utilisateur a la responsabilité de fournir un lieu de travail sûr. Tous les aspects d'une opération individuelle doivent être examinés pour déterminer si des précautions, en plus de celles décrites ici, sont nécessaires, et dans quels cas. Toute information relative aux risques pour la santé contenue dans le présent document doit être transmise à vos employés.

INFORMATIONS SUR LA PRÉPARATION : Préparé par le département de l'environnement, de la santé et de la sécurité

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : Les informations contenues dans le présent document sont, à notre connaissance, exactes. Toutefois, étant donné que les conditions de manipulation et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne garantissons pas les résultats et n'assumons aucune responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de ce matériau. Tous les matériaux peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir qu'il s'agisse des seuls dangers existants. La détermination finale de l'adéquation de ce matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou de toute autre nature n'est faite dans les présentes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mousse de polyuréthane

DATE FDS : 27/04/2018

concernant les informations contenues dans le présent document ou le matériau auquel les informations font référence. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques et locales applicables.